

Image not found or type unknown



Travaux d'embellissement des parties communes

Par **leia5**, le **07/12/2015 à 16:03**

Bonjour

je suis propriétaire d'un appartement que je loue à un particulier. Lors de la dernière AG, nous avons voté, avec les autres coproprio, pour un embellissement des parties communes, notamment le hall d'entrée (nouvelles boîtes aux lettres, etc.).

Je me demande si ces charges doivent être uniquement à ma charge ou si je peux les faire payer à mon locataire également en augmentant ponctuellement ses charges locatives.

Merci de m'éclairer !